

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 37 (1957)
Heft: 11

Register: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

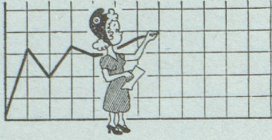
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS **Un nouveau départ.** — Après trente-six jours de crise, M. Félix Gaillard est parvenu à former un nouveau gouvernement s'appuyant sur une large majorité dont les deux ailes sont formées par les socialistes et les indépendants. Il a réussi où les vieux chevronnés du Parlement avaient échoué. La tâche qui attend le nouveau cabinet est écrasante. Rien que dans le domaine financier et économique il s'agit de remettre sur le chantier tout le travail entrepris par M. Gaillard, en tant que ministre des finances du gouvernement précédent, en vue d'assainir les finances publiques et d'affermir la monnaie, un mois de vacance de pouvoir ayant, comme l'a dit le nouveau président du conseil, « stoppé net la course de vitesse que les Pouvoirs publics ont menée contre l'inflation ». Sous la conduite de M. Gaillard et de son ministre des finances, M. Pierre Pflimlin, l'œuvre de redressement prend un nouveau départ.

POLITIQUE MONÉTAIRE **Dévaluation généralisée.** — Encore pendant l'interrègne gouvernemental, le cabinet démissionnaire s'est vu obligé de généraliser l'opération du 10 août, en étendant le prélèvement de 20 % à toutes les importations et, en contrepartie, le versement de 20 % à toutes les exportations. Cette mesure a été imposée par la nouvelle aggravation du déficit de la balance des paiements extérieurs. L'accroissement du déficit était dû, pour une large part, à des importations précipitées de certaines matières premières, en particulier de l'acier, celui-ci échappant au contingentement. Le fait que les 20 % prélevés à l'importation ne s'appliquaient pas aux matières premières comportait l'inconvénient d'inciter les importateurs à accélérer leurs achats à l'étranger pour profiter de cette exemption qui ne pouvait être que provisoire. En renonçant à des taux de change multiples d'une dévaluation partielle, le gouvernement a procédé à une dévaluation entière, tout en maintenant, pour le moment, le système des 20 %. Les anciennes parités sont devenues ainsi purement théoriques. Leur adaptation au nouvel état des choses ne peut guère tarder.

PRIX **Nouvelle hausse.** — L'indice des prix de détail (179 articles) qui avait augmenté de 1 % en août et de presque autant en septembre, a contribué à monter en octobre. Bien que cette dernière hausse ne soit pas connue de façon précise, il est fort probable qu'elle se situera aux environs de 1 %. L'indice de 179 articles aurait ainsi atteint en octobre la cote de 103. Or la nouvelle législation sur l'échelle mobile des salaires fixait à 102 la cote d'alerte. Si l'indice dépasse ce niveau pendant le mois de novembre, comme tout le laisse supposer, le salaire minimum interprofessionnel garanti devra être majoré en

décembre. Il est à prévoir que cette majoration se situera entre 3 % et 3,5 %. D'autre part, la généralisation de l'« opération 20 % » ne tardera pas à provoquer l'augmentation de nombreux prix industriels. D'ores et déjà, le charbon et l'acier ont subi une hausse de 6,5 %. Pour pouvoir faire face à cette nouvelle poussée de hausse, le gouvernement a demandé l'autorisation de prendre par décret « toutes mesures tendant à baisser les prix, à assainir et améliorer la distribution, à maintenir ou rétablir la libre concurrence ». Il se propose de stopper la hausse et de bloquer les prix un peu au-dessus de leur niveau actuel.

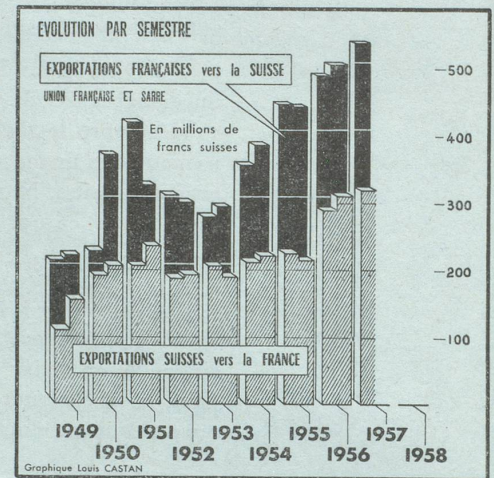
POLITIQUE FINANCIÈRE **Recours à la Banque de France.**

— Le premier acte du nouveau gouvernement a été toutefois de demander 250 milliards d'avances à la Banque de France. Sur ce montant, 200 constituent une nouvelle avance et 50 le renouvellement d'une précédente avance. Au total, la Banque a avancé cette année à l'État 550 milliards : 350 en juin dernier et 200 en novembre. L'appel à l'Institut d'émission était inévitable. Mais il ne constitue pas une solution. Tout au plus, donne-t-il un peu de répit au gouvernement pour s'attaquer aux problèmes véritables.

Réduction de l'« impasse ». — Le gouvernement a fait le premier pas dans cette direction en soumettant au parlement un projet concernant les pouvoirs spéciaux économiques et financiers. Le projet prévoit notamment l'institution de 104 milliards d'impôts nouveaux et une nouvelle réduction des dépenses. L'« impasse » budgétaire, évaluée précédemment à 800 milliards, serait réduite à 600 milliards au maximum en 1958. Le plafond des dépenses publiques serait fixé à 530 milliards pour la même année. Le gouvernement serait, en outre, autorisé à opposer un veto absolu à toute dépense nouvelle.

Nouveaux déficits. — L'amélioration de la balance des paiements extérieurs, qui s'était manifestée après la dévaluation partielle, ne s'est pas poursuivie en octobre. Le déficit à la charge de la France à l'Union Européenne de Paiements, pour le mois d'octobre, s'est établi à 38,8 millions de dollars contre 29,6 millions en septembre et 47,6 millions en août. Ce déficit aurait été beaucoup plus important s'il n'avait été compensé, à concurrence de 25 millions de dollars, par un versement que le gouvernement allemand a fait au titre du budget sarrois. Le solde de 38,8 millions a pu être réglé le 15 novembre grâce au reliquat des devises encore en possession du Fonds de stabilisation des changes, reliquat estimé au début de ce mois à 55 millions de dollars.

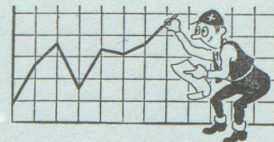
GRAPHIQUES DU COM



COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	14 nov. 4.340	10 oct. 3.820	8 nov. 3.370
Cours fr. s. marché parallèle.	14 nov. 121	10 oct. 106	8 nov. 96,25
Ind. valeurs métropolitaines (1949=100)	31 oct. 490	27 sept. 509	26 oct. 395
Ind. prod. ind. (1952=100)	août 99	juillet 140	août 92
Ind. sal. hør. ouv. mét. rég. paris. (1949=100)	août 236	juillet 236	août 218
Indice prix de gros (1949=100)	oct. 155	sept. 150,3	oct. 141,0
Ind. prix consomm. familiale (1957=100)	oct. 106,3	sept. 104,7	oct. —
Transports commerc. (mio. t.).	juillet 18,2	juin 17,6	juillet 16,5
Voyageurs (millions)	juillet 46,2	juin 46,5	juillet 44
Ind. vol. import. (1938=100)	août 164	juillet 180	août 156
Ind. vol. export. (1938=100)	août 189	juillet 221	août 179
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	oct. — 38,8	sept. — 29,6	oct. — 78,4

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

LE FAIT DU MOIS **Budget de la Confédération pour 1958.** — Le projet de budget pour 1958 évalue les recettes de la Confédération à 2.962 millions de francs et les dépenses à 2.646 millions. Le budget général se solde donc par un boni de 316 millions, inférieur de 107 millions à celui du compte de 1956 et de 7 millions à celui du budget pour 1957. Les dépenses sont estimées à 400 millions de plus que dans le budget de l'an précédent et ceci sans tenir compte des projets encore en discussion devant les Chambres, de sorte que l'excédent de recettes

risque de tomber à 100 millions environ. Les recettes et les dépenses atteignent pour l'an prochain un niveau record, mais il faut constater que pour la première fois depuis la guerre, les dépenses augmentent beaucoup plus rapidement que les recettes.

IMPOTS

Recettes fiscales de la Confédération. — Pour les 9 premiers mois de 1957, les recettes fiscales de la Confédération ont atteint 1.535 millions de

francs, soit 142 millions de moins que durant la période correspondante de 1956. Cette diminution est due au fait que 1957 est une année faible en ce qui concerne le rendement de l'impôt pour la défense nationale.

TÉLÉVISION Financement. — Le projet de financement de la télévision a été accepté par l'Assemblée fédérale. Le prêt consenti par la Confédération à la Société Suisse de Radiodiffusion — 8,4 millions — fera l'objet d'un arrêté simple, non soumis au référendum.

U. E. P. Position de la Suisse. — Le trafic des paiements de la Suisse avec les pays membres de l'U. E. P. fait ressortir à fin octobre un déficit de 164,7 millions. Compte tenu des amortissements de 14,9 millions effectués conformément aux accords de consolidation, l'avance de la Confédération à l'U. E. P. se réduit à 117,7 millions, ce qui correspond à une utilisation de 12,7 % du quota et de la rallonge de 929,2 millions au total.

A. V. S. Fonds de compensation. — Le fonds de compensation de l'Assurance Vieillesse et Survivants a effectué au cours du 3^e trimestre des placements pour un montant total de 76,7 millions de francs. A fin septembre, la valeur comptable de tous les placements ressortait à 4244,1 millions, dont le rendement moyen était de 3,06 %.

G. A. T. T. Douzième session. — La douzième session du G. A. T. T. s'est ouverte à Genève le 17 octobre. Une vingtaine de ministres

du commerce et des finances participent à cette réunion qui doit discuter, comme sujet le plus important, du Marché commun. On pensait que les négociations tarifaires entre la Suisse et les parties contractantes pourraient s'ouvrir durant la présente session, du fait que le Conseil Fédéral a approuvé les nouveaux tarifs douaniers suisses, qui auront pu ainsi être présentés aux parties contractantes du G. A. T. T.

Prix augmenté. — Le Conseil Fédéral a accordé une augmentation de 2 cents par litre du prix du lait aux producteurs, tenant ainsi compte dans une large mesure de leurs revendications. Cette augmentation sera reportée sur le consommateur, mais comme il est probable que le prix du pain blanc et de la farine blanche sera diminué à peu près en même temps, on espère que cette dernière baisse compensera cette hausse.

LAIT

Accord F. H. - CADHOR. — Les efforts déployés dans l'industrie horlogère pour aplanir les difficultés qui ont surgi depuis plusieurs mois au sein de ses organisations centrales ont abouti à un accord provisoire entre la Fédération suisse des associations de fabricants d'horlogerie (F. H.) et le groupe CADHOR. Les fabriques d'horlogerie dissidentes appartenant à ce dernier groupe continueront à être alimentées normalement par Ébauches S. A. et l'U. B. A. H. En revanche, elles s'engagent pour la durée de cet accord provisoire à observer les obligations conventionnelles imposées aux membres des sections de la F. H. Elles reconnaissent en outre les tribunaux arbitraux prévus par le régime conventionnel.

INDUSTRIE HORLOGÈRE

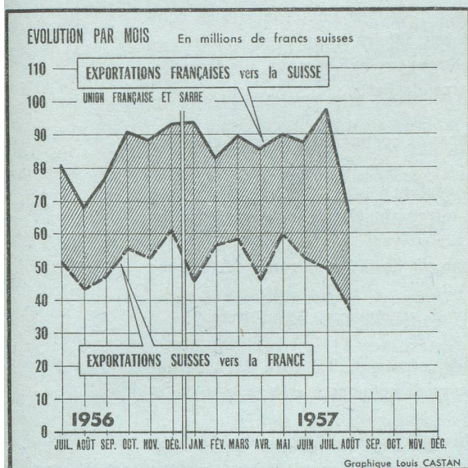
Prix en hausse? — La Commission fédérale du contrôle des prix s'est prononcée en faveur d'une augmentation du prix des loyers des anciens appartements à raison de 5 %, à partir du 1^{er} avril 1958. Cette proposition sera soumise au Département de l'économie publique, qui adressera une proposition au Conseil fédéral, lequel doit trancher en dernier lieu.

LOYERS

Révision des statuts. — Le Congrès de l'Union Syndicale s'est tenu à Lausanne les 19 et 20 octobre. Il a notamment approuvé une révision des statuts qui relève à un rang inférieur dans son programme la question de l'économie collective, l'accent étant mis principalement sur la garantie du plein emploi et le relèvement du niveau de vie.

UNION SYNDICALE SUISSE

MERCE FRANCO-SUISSE



COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	12 nov. 34	12 oct. 34,10	12 nov. 34,50
Cours billet 100 fr. fr.	12 nov. 0,89	12 oct. 0,93	12 nov. 1,06
Indice général actions	oct. 345,8	sept. 387,0	oct. 452,6
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	2 ^e trim. 139	1 ^{er} trim. 139	2 ^e trim. 136
Ind. prix de gros (1939 = 100)	oct. 222,5	sept. 222,7	oct. 221,7
Ind. prix cons. fam. (1939 = 100)	oct. 180,5	sept. 179,9	oct. 176,6
Indice salaires horaires réels (1954 = 100)	2 ^e trim. 106,6	1 ^{er} trim. 106,2	2 ^e trim. 103,1
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	août 2,28	juil. 2,42	août 2,30
Voyageurs (millions)	août 18,0	juil. 18,6	août 17,6
Ind. import. (1938 = 100)	oct. 209	sept. 198	oct. 214
Ind. export. (1938 = 100)	oct. 217	sept. 197	oct. 221
Solde mensuel à l'U. E. P. (mio. \$)	oct. -37,7	sept. +6,5	oct. -12,6